

# RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU TOURNOI

## **Article 1**

Le Comité Départemental du Jeu d'Échecs de l'Essonne, en collaboration avec le club Saint Maurice Montcouronne, organise le Championnat départemental de l'Essonne des jeunes 2021 le dimanche 28 novembre 2021 dans les catégories petits poussins à benjamins, et avec le club d'échecs de l'Arpajonnais le championnat des catégories minimales à juniors le dimanche 06 février 2022.

Le championnat sert de qualification au championnat de la Ligue de l'Île de France pour les catégories petits poussins, poussins, pupilles, benjamins et minimales. Il permet aux deux premier(e)s des catégories cadets et juniors d'obtenir le titre de champion(ne) et vice champion(ne) de l'Essonne.

## **Article 2**

L'inscription est réservée aux jeunes des catégories petits poussins à juniors licenciés dans un club de l'Essonne. L'inscription est à réaliser en ligne: aucune inscription sur place ne sera acceptée. Voici le lien pour l'inscription: <https://www.helloasso.com/associations/comite-departemental-du-jeu-d-echecs-de-l-essonne/evenements/championnat-des-jeunes-de-l-essonne-2021>

Le tournoi est homologué par la Ligue Île de France des Echecs, une licence (A ou B) est donc obligatoire.

Un tournoi mixte est organisé dans chacune des sept catégories d'âge : petits poussins, poussins, pupilles, benjamins, minimales, cadets, juniors. Les tournois cadets et juniors pourront éventuellement être regroupés en un seul en cas d'effectifs insuffisants.

## **Article 3**

Les règles du jeu sont celles de la F.I.D.E. définies au 88<sup>e</sup> Congrès de Goyneux en octobre 2017 et entrées en application au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Les appariements se font au Système Suisse intégral défini par les règles FIDE C.04 approuvées par le 83<sup>e</sup> Congrès d'Istanbul en septembre 2012 (forts-faibles, aucune protection de club ou de famille, pas de parties dirigées permettant d'obtenir un classement ou un titre de la F.I.D.E.).

## **Article 4**

La cadence est de 20 minutes KO. L'article A.4 des règles du jeu s'applique.

## **Article 5**

Les horaires sont les suivants :

Pointage : à partir de 9 h 00

Rondes : 10 h 00, 10 h 55, 11 h 50, 14 h 00, 14 h 55, 15 h 50, 16 h 45

Remise des prix : 18 h 00

Les joueurs arrivant après 09h 45 seront appariés à la 2<sup>ème</sup> ronde avec 0 point.

## **Article 6**

Les droits d'inscription s'élèvent à 5 €.

## **Article 7**

Les joueurs ex-æquo seront départagés en utilisant le Buchholz tronqué, le Buchholz et la Performance, dans cet ordre.

## **Article 8**

Le premier garçon du classement général de chaque tournoi sera déclaré champion départemental de l'Essonne 2021 de la catégorie correspondante.

La première fille du classement général de chaque tournoi sera déclarée championne départementale de l'Essonne 2021 de la catégorie correspondante.

Les trois premiers garçons et les trois premières filles de chaque tournoi recevront une coupe, les autres des médailles.

## **Article 9**

Un joueur apparié arrivant devant l'échiquier avec plus de 5 minutes de retard est considéré comme forfait.

Tout joueur forfait sans avoir prévenu l'arbitre sera considéré comme ayant abandonné le tournoi, sauf si son absence est justifiée par des arguments recevables avant la publication des appariements de la ronde suivante.

Tout joueur faisant deux forfaits, consécutifs ou non, sera exclu du tournoi.

Les forfaits et abandons de tournoi non justifiés seront automatiquement signalés au Directeur des Sanctions de la Direction Nationale de l'Arbitrage de la F.F.E.

#### **Article 10**

Conformément aux décisions du Comité Directeur de la F.F.E. des 21 et 22 juin 2014, les téléphones mobiles et autres appareils de communication électronique sont tolérés dans la salle de jeu à condition d'être dans un sac fermé et complètement éteints. Tout son émis, sonnerie, alarme ou vibreur, entraînera la perte immédiate de la partie. S'il est manifeste qu'un joueur a utilisé un tel appareil dans la salle de jeu, il perdra la partie et l'adversaire gagnera.

#### **Article 11**

Dans chaque tournoi, sont qualifiés les joueurs ayant totalisé au moins 4 points sur 7.

En cas d'effectifs insuffisants:

- Les 6 premiers garçons plus les éventuels ex-aequo seront qualifiés.
- Les 6 premières filles plus les éventuelles ex-aequo seront qualifiées.
- Pour être qualifié, il faut obligatoirement avoir marqué au minimum 1 point sur l'échiquier.

#### **Arbitre 12**

La commission d'appel est constituée avant le début de la première ronde. Sa composition sera affichée dans la salle du tournoi et annexée au présent règlement.

#### **Article 13**

Tous les participants acceptent de se soumettre à tout contrôle anti-dopage pratiqué par un médecin agréé et à la demande de tout organisme habilité. L'arbitre se chargera de contacter les joueurs désignés.

#### **Article 14**

Les règlements de la Fédération Française des Échecs et de la Ligue d'Île-de-France des Échecs relatifs aux qualifications pour le championnat de France des jeunes s'appliquent pour tout point ne relevant pas du présent règlement.

#### **Article 15**

Tous les participants s'engagent à respecter le présent règlement.

L'arbitre principal,

L'organisateur,